

Lisses, le 11 septembre 2016,

Le Président du SIREDOM

à

M. Jean-Marc FOUCHER
Président de la CC ENTRE JUINE ET
RENARDE
Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle
91 580 ETRECHY

Réf. DG-088/2017

Objet : Prorogation du droit d'accès au réseau d'éco-centres du SIREDOM pour les SIX (06) communes de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint Sulpice de Favières, Saint-Yon, Souzy la Briche et Villeconin) jusqu'au 31 décembre 2017

Monsieur le Président,



Par délibération n°17.04.19/B02 du 19 avril dernier, notre Assemblée délibérante a approuvé la prorogation d'un droit d'accès au réseau d'éco-centres du SIREDOM, à *titre provisoire et gracieux*, des SIX (06) communes de la Communauté de Communes Entre Juine et Renarde (Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint Sulpice de Favières, Saint Yon, Souzy la Briche et Villeconin).

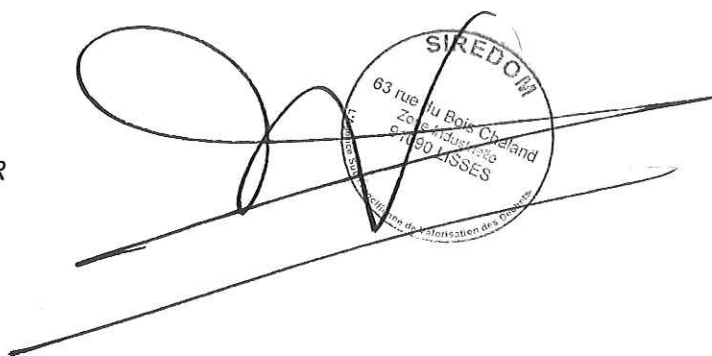
J'ai le plaisir de vous informer que je vais soumettre à notre prochaine Assemblée délibérante, qui se réunira le 18 octobre, la prorogation du droit d'accès au réseau d'éco-centres du SIREDOM, à *titre provisoire et gracieux*, jusqu'au 31 décembre 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les plus sincères.

Xavier DUGOIN

Nota :

Copie aux Maires du territoire de la CCEJR



SIREDOM
63 rue du Bois Chaland
Zone Industrielle
91580 LISSES
Agence de Valorisation des Déchets